STOP
AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Même au pied des colonnes, c'est interdit !



© MBA - Communication - Mâconnais-Beaujolais Agglomération - 2026

Tout dépôt au sol ou hors conteneur est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € et de poursuites pénales

L'accès en déchèterie est gratuit pour les particuliers

Pour toute information, contactez la direction des Déchets de Mâconnais-Beaujolais Agglomération par mail à gestiondechets@mb-agglo.com ou par téléphone au 03 85 38 44 39

mb-agglo.com

Mâconnais-Beaujolais Agglomération